# **Consultation internationale**

# **Renforcement des capacités des personnels de l’éducation nationale et de la formation et l’enseignement professionnels sur la prise en charge des enfants et adolescents porteurs d’handicap**

## Contexte

La construction d'une école plus inclusive est impérative pour assurer l'équité, où l'objectif est de garantir une scolarisation et une formation de qualité pour tous les élèves et apprenants en tenant compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs et pédagogiques spécifiques.

L'augmentation du nombre d'élèves avec un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) dans les classes ordinaires met en lumière les besoins de formation des enseignants et des encadreurs pour favoriser leur inclusion.

Les enseignants de l’éducation nationale ainsi que les professeurs de la formation professionnelle sont considérés comme une ressource humaine importante qui contribue à la reconstruction économique et sociale, compte tenu de la nature des tâches qui leur sont assignées, qui est d'assurer une éducation et une formation de qualité, en particulier pour les élèves, stagiaires et les apprentis ayant des besoins spécifiques, afin de les aider à acquérir des compétences académiques et professionnelles qui les qualifient pour accéder dans le monde du travail et de l'entrepreneuriat.

L’Algerie possède un cadre législatif très favorable à la prise en charge éducative des enfants, adolescents et jeunes porteurs d’handicap à travers sa ratification de la Convention internationale des droits de l’enfant en 1992 et la convention relative aux droits des personnes handicapées en 2009 ainsi que la mise en œuvre des deux lois d’orientation de l’éducation et de la formation professionnelle :

-Loi n°08-04 portant loi de l’orientation sur l’éducation nationale Article 12 : L’enseignement est obligatoire pour toutes les filles et tous les garçons âgés de 6 ans à 16 ans révolus. Toutefois, la durée de la scolarité obligatoire peut être prolongée de deux (2) années, en tant que de besoin, en faveur d’élèves handicapés.

-Loi n° 08-07 du 16 Safar 1429 correspondant au 23 février 2008 portant loi d'orientation sur la formation et l'enseignement professionnels : « L'Etat assure l'Égalité des chances dans l'accès au service public de la formation et de l'enseignement professionnels. Des dispositifs particuliers doivent être mis en place pour la formation des personnes handicapées et des populations spécifiques ».

Les défis auxquels font face ces élèves - tels que *la concentration, l'adaptation au changement, la réactivité aux stimuli sensoriels, la compréhension de différentes perspectives, le maintien de l'attention et la socialisation* - sont des exigences omniprésentes qui posent un défi majeur à tous les enseignants. Ainsi, les élèves atteints de TSA peuvent avoir besoin d'un soutien supplémentaire pour naviguer dans le monde scolaire et participer de manière significative.

Dans le cadre des efforts continus pour garantir le droit à une éducation équitable et de qualité à tous les enfants, l'UNICEF soutient le Ministère de l’Éducation Nationale et le Ministère de la Formation et de l’Enseignement Professionnels dans le renforcement des capacités des professionnels de l'éducation et de la formation travaillant avec les élèves et stagiaires ayant des besoins spécifiques, tant dans le contexte scolaire que de la formation professionnelle, afin de leur permettre d'acquérir de nouvelles techniques et connaissances, et de s'acquitter plus efficacement des tâches qui leur sont confiées.

En particulier, dans le cadre du soutien aux enfants ayant des besoins spécifiques, la consultation internationale s’inscrit sur les plans d’action avec le Ministère de l’Éducation Nationale et le Ministère de la Formation et l’Enseignement Professionnels 2023/2024.

Elle se fixe essentiellement sur deux actions *:*

* **Action 1 :** Soutenir **le *Ministère de la Formation et de l’Enseignement Professionnels*** pour renforcer les *compétences des enseignants* dans l'adoption de pratiques professionnelles adaptées aux stagiaires ayant des besoins spécifiques dans le contexte de la formation professionnelle.
* **Action 2 :** Soutenir le ***Ministère de l'Éducation Nationale*** pour renforcer les compétences des *inspecteurs/trices pédagogiques* du primaire dans le domaine du *trouble du spectre de l'autisme* (TSA)

**OBJECTIF GLOBAL : ACTION 1**

L’initiative vise à renforcer les compétences des enseignants/éducateurs au niveau du **Ministère de la Formation et l’Enseignement Professionnels** dans l'adoption de pratiques professionnelles appropriées pour faciliter l'apprentissage des stagiaires ayant des besoins spécifiques et à favoriser leur intégration réussie dans le monde du travail.

**OBJECTIFS SPÉCIFIQUES : ACTION 1**

Plus spécifiquement, l'initiative vise à :

1. *Renforcer les capacités des enseignants/éducateurs dans les domaines suivants :*

* Reconnaître, comprendre et répondre de manière adéquate aux besoins fondamentaux des élèves ayant des besoins spécifiques afin de favoriser leur croissance, leur développement approprié et leur processus d’apprentissage.
* Appliquer concrètement les principes clés de l'inclusion définis par la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)
* Former les enseignants à adapter les méthodes pédagogiques de formation pour répondre de manière individualisée aux besoins des élèves handicapés.
* Favoriser chez les enseignants le développement des compétences nécessaires pour créer un environnement inclusif et respectueux au sein des centres de formation professionnelle.
* Fournir des outils et des stratégies pratiques pour faciliter l'apprentissage des élèves ayant des besoins spéciaux.

1. *Élaboration d’un guide au profit des enseignants/éducateurs sur les pratiques pédagogiques efficaces pour les élèves ayant des besoins spécifiques dans le contexte de la formation professionnelle*
2. *Encadrement d'une formation pour formateurs au niveau central* (à Alger)(FdF) pour 30 cadres des 05 centres régionaux de formation spécialisée couvrant les connaissances et les pratiques abordées dans le guide.
3. *Soutien à la démultiplication de la formation* à travers (04) Sessions de formation régionales dispensées par les participants au FdF avec l’accompagnement technique de l’expert(e) pour la démultiplication des apprentissages, avec un total de 120 enseignants formés
4. *Développement d’un parcours hybride simple pour générer la généralisation à l’ensemble des enseignants par le biais de la digitalisation des modules de formation*

**RÉSULTATS ATTENDUS : ACTION 1**

Les résultats attendus ci-dessous sont présentés en fonction de leurs objectifs.

|  |  |
| --- | --- |
| **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES** | **RÉSULTATS ATTENDUS** |
| **O.1** Renforcer les capacités des enseignants dans la gestion des élèves ayant des besoins spécifiques | **R1.1.** Les enseignants seront sensibilisés et auront une meilleure compréhension des besoins des élèves ayant des besoins spécifiques |
| **R1.2.** Les enseignants gagneront en confiance pour adapter leurs méthodes pédagogiques aux besoins spécifiques des élèves handicapés |
| **R1.3.** Les enseignants acquerront les compétences nécessaires pour créer un environnement inclusif, favorisant ainsi l'intégration des élèves handicapés dans les centres de formation professionnelle. |
| **O.2** Développement d’un guide au profit des enseignants sur les pratiques pédagogiques efficace pour les élèves ayant des besoins spécifiques dans le contexte de la formation professionnelle | **R2.1**Un guide complet sera élaboré pour fournir aux enseignants un support pérenne, incluant approches pédagogiques, outils et stratégies efficaces pour gérer les élèves ayant des besoins spécifiques dans le contexte de la formation professionnelle. |
| **O.3** Formation pour formateurs au niveau central (FdF) d’une durée de 5 jours | **R3.1** Les personnels au nombre de (30) des 05 centres spécialisés auront acquis une connaissance approfondie et une maîtrise des outils et des ressources pédagogiques présentés lors des sessions de formationconformément aux contenus du Guide. |
| **R3.2** Les enseignants seront en mesure de former à leur tour d'autres enseignants, assurant ainsi une diffusion plus large des pratiques inclusives et favorisant l'apprentissage des élèves ayant des besoins spécifiques. |
| **O.4** Sessions de formation régionales pour la mise en œuvre et la démultiplication des apprentissages**.** | **R4.1** Au total, 120 enseignants seront formés sur l'ensemble du territoire national grâce à l'impact de la démultiplication |
| **O.5** Parcours hybride simple pour générer la généralisation à l’ensemble des enseignants | **R5.1** Mise en ligne de stratégies sur la plateforme de formation à distance du MFEP afin d'être accessibles à tous les enseignants. |

**TÂCHES, LIVRABLES ET JOURS DE TRAVAIL : ACTION 1**

Sous la supervision directe de la Spécialiste de l’Éducation du Bureau de l'UNICEF-Algérie, le/la consultant(e) devra accomplir les tâches suivantes et fournir les livrables ci-dessous.

**Le nombre de jours a été calculé en fonction du temps minimum nécessaire pour chaque tâche/livrable, sans compromettre la qualité du travail.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **TÂCHES** | **LIVRABLES** | **JOURS DE TRAVAIL** |
| Rapport de démarrage | Une note méthodologique et un plan/calendrier de travail | 1 |
| Conception et élaboration du Guide sur les pratiques pédagogiques efficaces pour les élèves ayant des besoins spécifiques | Développement des ressources pédagogiques : structure, objectifs, contenu, approche pédagogique, cadre théorique, stratégies pratiques, évaluation, adaptation aux besoins des apprenants | 12 |
| Mission à Alger pour Atelier de Validation des Ressources pédagogique |  | 2 |
| Conception et Elaboration de modules de formation pour Atelier de Validation des Ressources pédagogique | Présentation PowerPoint des modules de formation pour la validation des ressources pédagogiques. | 2 |
| Post Atelier. Optimisation des ressources pédagogiques avec l'intégration des recommandations du groupe d'experts. | Version finale du guide : optimisation des ressources pédagogiques intégrant les recommandations du groupe d'experts | 4 |
| Mission à Alger : Formation des formateurs (FdF) sur le contenu du guide. | Fiche d’évaluation des participants | 5 |
| Conception des modules de formation pour la formation des formateurs (FdF)) et élaboration d'activités pratiques pour les participants. | Présentation PowerPoint du programme de formation des formateurs (FdF), intégrant des activités interactives et engageantes pour les participants | 5 |
| Appui à la démultiplication de la formation dans deux regions | Rapport et recommandations sur les sessions régionales de formation | 8 |
| Rapport intermédiaire | Rapport sur le déroulement des sessions de formation, incluant l'atelier de validation du guide et l'atelier FdF | 2 |
| Appui à la conception d’un parcours hybride | Un plan d’action exhaustif comprenant la sélection de pratiques pédagogiques pour la plateforme en ligne, une description précise de chaque stratégie, la structuration de l'environnement, les adaptations nécessaires, les avantages, ainsi que des instructions détaillées sur leur utilisation. | 2 |
| Rapport final | Rapport final incluant toutes les ressources développées et les recommandations | 2 |
| **TOTAL JOURS** |  | **45** |

**ACTION 2** - Soutenir le **Ministère de l'Éducation Nationale** pour renforcer les compétences ***des inspecteurs/trices pédagogiques*** du cycle primaire dans le domaine du trouble du spectre de l'autisme (*TSA)*

**OBJECTIF GLOBAL : ACTION 2**

L’initiative vise à renforcer les compétences des inspecteurs/trices pédagogiques du primaire pour former les enseignants à l’appropriation de gestes professionnels adaptés, favorisant l’apprentissage des élèves présentant des troubles du spectre de l’autisme (TSA) et leur inclusion ainsi que leur bien-être à l’école.

**OBJECTIFS SPÉCIFIQUES : ACTION 2**

Plus spécifiquement, l'initiative vise à :

1. *Renforcer les capacités des inspecteurs/trices pédagogiques dans les domaines suivants :*

* Identifier les caractéristiques des élèves avec TSA
* Reconnaître, comprendre et répondre de manière adéquate aux besoins des élèves avec TSA
* Mettre en œuvre des adaptations telles que la structuration de l'environnement et du programme éducatif, l'utilisation de supports visuels, la généralisation des apprentissages, une communication efficace, et la gestion des comportements difficiles.
* Définir le rôle de l'auxiliaire de vie scolaire et la collaboration avec l’enseignant dans le cadre de la scolarisation d'un enfant autiste

1. *Développement d’un guide sur les pratiques pédagogiques efficaces pour les élèves atteints de troubles du spectre autistique*
2. *Encadrement d'une formation pour formateurs (FdF) au niveau central* pour 30 inspecteurs/trices, couvrant les connaissances et les pratiques abordées dans le Guide
3. *Soutenir (04) Sessions de formation régionales* dispensées par les participants au FdF pour la démultiplication des apprentissages dans leur wilaya, avec un total de 120 inspecteurs/trices formés.
4. *Développement d’un parcours hybride simple pour générer la généralisation à l’ensemble des enseignants.*

**RÉSULTATS ATTENDUS : ACTION 2**

Les résultats attendus ci-dessous sont présentés en fonction de leurs objectifs.

|  |  |
| --- | --- |
| **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES** | **RÉSULTATS ATTENDUS** |
| **O.1** Renforcer les capacités des inspecteurs/trices pédagogiques à l’appropriation de gestes professionnels adaptés, favorisant l’apprentissage des élèves présentant des troubles du spectre de l’autisme (TSA) et leur inclusion ainsi que leur bien-être à l’école. | **R1.1.** Les inspecteur/trices seront sensibilisés et seront en mesure de reconnaître, comprendre et répondre de manière adéquate aux besoins fondamentaux des élèves avec TSA |
| **R1.2.** Les inspecteurs/trices auront intégré les avancées actuelles en matière de compétences requises pour l’adaptation des méthodes pédagogiques, notamment la structuration de l'environnement et du programme éducatif, pour la gestion des élèves avec TSA |
| **R1.3** Les inspecteurs/trices seront en mesure de définir, évaluer et fournir des orientations sur le rôle de l'auxiliaire de vie scolaire et la collaboration avec l’enseignant pour la scolarisation d'un enfant autiste**.** |
| **O.2** Développement d’un guide sur les pratiques pédagogiques efficaces pour les élèves atteints de troubles du spectre autistique | **R2.1**Un guide sera élaboré pour fournir aux inspecteurs/trices un support pérenne, incluant approches pédagogiques, outils et stratégies efficaces pour la gestion des élèves avec TSA |
| **O.3** Formation pour formateurs au niveau central (FdF) | **R3.1** Les inspecteurs/trices auront acquis une connaissance approfondie et une maîtrise des outils et des ressources pédagogiques présentés lors des sessions de formationconformément aux contenus du Guide. |
| **R3.2** Les inspecteurs/trices seront en mesure de former à leur tour d'autres inspecteurs/trices, assurant ainsi une diffusion plus large des pratiques adaptées aux élèves avec TSA |
| **O.4 Accompagnement et soutien aux formateurs au cours des** sessions de formation régionales (04) pour la mise en œuvre et la démultiplication des apprentissages**.** | **R4.1** Au total, 120 inspecteurs/trices seront formés sur l'ensemble du territoire national grâce à l'impact de la démultiplication |
| **O.5** Parcours hybride simple pour générer la généralisation à l’ensemble des enseignants | **R5.**1 Mise en ligne de stratégies sur la plateforme afin d'être accessibles à tous les enseignants. |

**TÂCHES, LIVRABLES ET JOURS DE TRAVAIL : ACTION 2**

Sous la supervision directe de la Spécialiste de l’Éducation du Bureau de l'UNICEF-Algérie, le/la consultant(e) devra accomplir les tâches suivantes et fournir les livrables ci-dessous.

**Le nombre de jours a été calculé en fonction du temps minimum nécessaire pour chaque tâche/livrable, sans compromettre la qualité du travail.**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **TÂCHES** | **LIVRABLES** | **JOURS DE TRAVAIL** |
| Rapport de démarrage | Une note méthodologique et un plan/calendrier de travail | 1 |
| Conception et élaboration du Guide sur les pratiques pédagogiques efficaces pour les élèves atteints de troubles du spectre autistique | Développement des ressources pédagogiques : structure, objectifs, contenu, approche pédagogique, cadre théorique, stratégies pratiques, évaluation, adaptation aux besoins des apprenants avec TSA | 12 |
| Mission à Alger pour Atelier de Validation des Ressources pédagogique |  | 2 |
| Conception et Elaboration de modules de formation pour Atelier de Validation des Ressources pédagogique sur | Présentation PowerPoint des modules de formation pour la validation des ressources pédagogiques. | 2 |
| Post Atelier. Optimisation des ressources pédagogiques avec l'intégration des recommandations du groupe d'experts. | Version finale du guide : optimisation des ressources pédagogiques intégrant les recommandations du groupe d'experts | 4 |
| Mission à Alger : Formation des formateurs (FdF)) sur le contenu du guide. | Fiche d’évaluation des participants | 5 |
| Conception des modules de formation pour la formation des formateurs (FdF)) et élaboration d'activités pratiques pour les participants. | Présentation PowerPoint du programme de formation des formateurs (FdF)), intégrant des activités interactives et engageantes pour les participants | 5 |
|  |  |  |
| Appui à la démultiplication de la formation dans deux régions | Rapport et recommandations sur les 02 sessions régionales de formation | 8 |
| Rapport intermédiaire | Rapport sur le déroulement des sessions de formation, incluant l'atelier de validation du guide et l'atelier FdF | 2 |
| Appui à la conception d’un parcours hybride | Un plan d’action exhaustif comprenant la sélection de pratiques pédagogiques pour la plateforme en ligne, une description précise de chaque stratégie, la structuration de l'environnement, les adaptations nécessaires, les avantages, ainsi que des instructions détaillées sur leur utilisation. | 2 |
| Rapport final | Rapport final incluant toutes les ressources développées et les recommandations | 2 |
| **TOT JOURS** |  | **45** |

**Les livrables devront être remis en français en version électronique (format Word et/ou Excel et/ou Powerpoint), une traduction en arabe serait la bienvenue à effectuer avec le groupe noyau d’inspecteurs.**

***Conditions de travail :*** Le travail du/de la consultant/e se déroulera sur une période de 10 mois à partir du 1er juillet 2024. Le travail pourra être réalisé en partie à distance, avec des missions en Algerie. Le nombre de jours de travail estimé approximativement à90 jours à distance/et en présentiel. Il/elle collaborera avec les inspecteurs concepteurs et les cadres de la Direction du Primaire et la Direction de l’enseignement spécialisé du MEN ainsi qu’avec la Direction de la formation spécialisée du MFEP et travaillera sous la supervision directe de la Spécialiste de l’Education.

***Honoraires :*** Les honoraires du consultant seront convenus sur la base de l’offre financière présentée en prenant en charge les billets d’avion et les perdiems pour le nombre de jours estimé en Algérie. Les frais de visa sont à la charge du consultant.Les paiements seront échelonnés et effectués après réception et acceptation des livrables par l’UNICEF, le Ministère de l’Education Nationale et le Ministère de la Formation et l’Enseignement Professionnels.

***Compétences et Qualification de l’Expert/Consultant :*** L’expert doit avoir les qualifications et les compétences suivantes :

* Spécialiste en éducation et ingénierie de la formation dans l’enseignement primaire et la formation professionnelle ayant une excellente connaissance des normes et standards internationaux en matière d’éducation inclusive et spécialisée
* Ayant au moins un diplôme universitaire ou plus en sciences de l’Education ou similaire et justifiant d’une expérience de cinq (5) ans au moins en formation continue des enseignants et du personnel d’encadrement des
* Ayant une expérience avérée dans la prise en charge des enfants et adolescents porteurs d’handicap
* Avoir déjà fait des formations similaires en partenariat avec des organismes internationaux et le Système des Nations Unies ;
* Une connaissance du contexte Algérien et du système d’éducation en cours ;
* Parfaite maitrise du Français.

La connaissance de l’arabe et du contexte algérien serait un atout.

**Documents à fournir lors de la soumission :** Le candidat devra inclure dans le dossier de candidature :

* Une offre technique comprenant

1. une introduction sur la compréhension des Termes de Références incluant les commentaires éventuels ;
2. la méthodologie préconisée pour la réalisation du travail ;
3. un échéancier pour la réalisation des différentes tâches ;
4. une lettre présentant les atouts dont l’expert juge pouvoir se prévaloir pour réaliser ce travail de manière satisfaisante (formation académique, expérience professionnelle, travaux de recherches similaires..).

* Une offre financière proposant

1. le taux de rémunération souhaité précisant et tenant compte des jours travaillés en Algérie et/ou à distance ;
2. les frais de voyages internationaux sur base des missions anticipées ;
3. l’ensemble des autres frais incluant les frais de visas et de déplacements.

* CV(s) détaillé(s) et à jour de(s) personne(s) contribuant à l’étude, le P11 du/de la consultant(e) principal(e)
* Des références de personnes pouvant être contactées en lien à des travaux similaires effectués par le/la consultant(e)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Critères techniques | Sous-critères | Points max : 80 |
| Réponse générale | Complétude de la réponse | 5 |
| Concordance entre la proposition et la requête | 10 |
| Lecture critique (ajouts ou modifications proposés) | 10 |
| Profil de l’expertise | Expérience renforcement des capacités et en ingénierie de formation auprès de services éducatifs ainsi que dans la région du Maghreb (Algérie est un atout) | 10 |
| Profil des expert(s) en éducation et en services éducatifs spécialisés, | 10 |
| Attestations fournies par des clients | 5 |
| Méthodologie et approche | Explication détaillée de la méthodologie retenue et des outils éventuels à utiliser | 30 |
| Critères financiers | Adéquation des compétences et prestations aux TdRs | Points max : 20 |

L`évaluation des offres financières sera faite uniquement pour les candidats ayant obtenu au moins un score de 55 points au terme de l`évaluation technique.

Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.

Le/la consultant(e) sera recruté(e) sur la base d’un contrat individuel.

Le dossier de candidature comprenant l’ensemble des documents requis devra être posté en ligne.

**Documents complémentaires à fournir lors de la soumission :**

Outre la proposition technique et financière décrites plus haut, le soumissionnaire devra fournir les documents suivants :

* CV détaillé et actualisé
* Références du soumissionnaire

**Alger, le 22 mai 2024**

**Fait par : Nawel Abdessemed, Spécialiste de l’Education**

**Approuvé par : El Maamoun Djedjik, Operations Manager en charge des affaires internes du bureau**